



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : AIN

Référence : 1000545099

Discipline : P6680 - Arts de la photographie (P6680)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0011466N

Nom de l'établissement : Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent de la Côtère

Commune : LA BOISSE

Adresse : 270 chemin du Grand Casset 01120 LA BOISSE

Courriel : ce.0011466N@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Enseignement en Bac Pro Photographie et pilote de drone avec des connaissances informatiques notamment en matière de câblages et de fibre optique.

Missions

Le Bac pro Photographie a ouvert à la rentrée 2024.

Connaissances spécifique dans l'environnement de l'images et du numérique avec une sensibilité pour la création artistique et un sens affirmé de l'esthétique. Une maîtrise des techniques de création numérique modernes (animation numérique, 3dn vidéo et infographie. Approche théorique, historique et contemporaine des enjeux de la photo ; Travail en équipe et capacité à penser des projets transversaux liés aux problématiques concernées liées aux bacs pros photographie mais également Ciel avec des connaissances en informatique, numérique et câblages.

Compétences requises

Avoir de bonnes connaissances du domaine des arts de la photographie (théoriques, historiques et techniques).

Maîtriser les matériels et les systèmes de l'enseignement spécifique des arts de la photographie, habilitation à former les élèves au BIA pilote de drone et expertise en matière de câblages fibre optique.

Travailler en équipe.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur lprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via l-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.